



# ACTUALISER LA CARTOGRAPHIE DES ZONES A, ABIS, B1 ET B2

## La proposition

Actualiser la cartographie des zones A, Abis, B1 et B2.

## Objectif de la mesure

Prendre en compte les évolutions démographiques, sociologiques et de tensions de marché depuis la dernière révision afin de s'adapter aux besoins réels en logements sur chaque territoire.

## Qui cela concerne

Les investisseurs et leurs locataires, les accédants.

## Impact envisagé

La construction de plus de 5.000 logements neufs dans des zones à forte attractivité démographique, notamment en Bretagne (Brest, Quimper, Vannes...) ou dans les Pays de la Loire (Angers, Le Mans...), par exemple.

## Pour rappel

La loi ALUR prévoit un ajustement du zonage tous les 3 ans. Le dernier remonte au printemps 2014.